

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
10/12/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 4

Nombres de membre Absents : 7

Date Affichage
10/12/2021

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 5

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : CORREIA J, DOMINGO J.D, VAILLS S.

Absente excusée : M. PICHEYRE V, MIRAN P.

Procurations : M. LAUBRAY J. à M. PETITQUEUX.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

OBJET :**FORFAITS NEIGES CATALANES « ENFANTS DU TERRITOIRE »**

Le Maire explique que :

L'association Les Neiges Catalanes propose un forfait « Neiges catalanes » destiné aux enfants du territoire.

Ce forfait concerne les enfants domiciliés dans une commune de la communauté de communes et scolarisés en écoles élémentaires dépendant de la compétence communautaire.

Le tarif sera de 50€ par enfants, facturé à la communauté de communes.

Ces dépenses seront refacturées aux communes à hauteur du nombre d'enfants ayant retiré le forfait aux Neiges Catalanes.

Le Maire précise :

Que ce forfait permettra aux enfants de skier gratuitement sur les stations membres de l'association qu'elle soit station de ski alpin ou de ski de nordique.

Le Maire propose également :

Qu'une convention soit signée entre l'association des neiges catalanes, et une convention entre la communauté de communes et chaque commune.

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE :**

APPROUVE l'acquisition des forfaits neige catalanes « enfants du territoire » et son financement par les communes.

AUTORISE le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme Formiguères, le 16 décembre 2021

Le Maire
P. PETITQUEUX

